



**BOURGES**

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 avril 2025 17H00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville  
-----

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusé(s) sans pouvoir	Absent(s)	Pouvoir(s)	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
49	40	2		6	1er avril 2025	1er avril 2025

**Présents** : Yann GALUT, Joël ALLAIN, Catherine MENGUY, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Nadia NEZLIOUI, Renaud METTRE, Olivier CABRERA, Mustapha MOUSALLI, Alain BOUQUIN, Marie-Hélène BIGUIER, Pierre-Henri JEANNIN, France LABRO, Irène FELIX, Zehira BEN AHMED, Pierre DEDET, Jean-Marc BARDI, Sylviane MORASIN, Marc STOQUERT, Régis MAUTRÉ, Jean-Pierre PIERRON, Joël CROTTÉ, Frédérique SOULAT, Alexis LUBERNE, Catherine PALLOT, Magalie GUICHARD, Marie VIENNE, Alex CHARPENTIER, Kenza BAILLY, Philippe MOUSNY, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Justine SINGEOT, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Jean-Luc ETIENNE, Josette PAGET, Philippe TROJAN

**Excusé(s)** : Jean-Michel GUERINEAU, Fatima TOUAK

**Excusé(s) avec pouvoir** : Constance BONDUELLE donne pouvoir à Mustapha MOUSALLI, Sakina ROBINSON donne pouvoir à Jean-Marc BARDI, Philippe MARTIN donne pouvoir à Hugo LEFELLE, Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Irène FELIX, Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX donne pouvoir à Alexis LUBERNE, Martial REBEYROL donne pouvoir à Philippe MERCIER

**Secrétaire de séance** : Magali BESSARD Première Maire-Adjointe

**Président de séance** : Yann GALUT Maire

- V\_DEL2025\_082 -

### Construction d'un Centre Municipal de Santé et de Prévention. Approbation du projet et du plan de financement

-----

**Rapporteur** : Joël ALLAIN

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté du 18 mars 2025 ;

Considérant que la santé constitue l'une des priorités stratégiques de la Ville de Bourges compte tenu d'un contexte de vieillissement de la population, de la forte tension sur l'offre médicale et de l'importance du non recours aux soins ;

Considérant qu'au vu de ces problématiques, la Ville de Bourges a pour objectif de permettre l'accueil de nouveaux professionnels de santé et le développement d'actions de prévention dans le cadre du contrat local de santé ;

Considérant que pour répondre au projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Municipal de Santé et de Prévention, implanté dans le quartier des Gibjoncs classé en zone d'intervention prioritaire selon le zonage de l'ARS, nécessite de disposer de locaux adaptés ;

La construction d'un nouveau bâtiment s'avère nécessaire et sera localisée à proximité du centre municipal actuel. Le futur bâtiment d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> (composé d'un espace d'accueil, d'un pôle « consultations médicales », d'un pôle « soins infirmiers », d'un pôle « prévention » et d'un pôle administratif et de coordination) constituera un équipement structurant central dans le projet de renouvellement urbain. Lieu d'accès aux soins et lieu de prévention, le Centre Municipal de Santé et de Prévention contribuera au développement de l'offre de soins et des actions de prévention.

Inscrite dans la convention du programme de renouvellement urbain, l'opération de construction du Centre Municipal de Santé et de Prévention, dont le coût d'opération (travaux, équipements et mobilier) est estimé à 2 245 082 € HT, fera appel à la mobilisation de différents financements émanant de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine - ANRU - (participation au taux de 35 %), de la Région (à hauteur de 250 000 € dans le cadre du CRST 2025/2028), du Département (intervention dans le cadre du Contrat de Ville Centre 2022/2026) et des fonds européens FEDER (s'appuyant sur la base de 12 locaux éligibles correspondant à une dépense subventionnable de 1 320 000 € HT).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Construction d'un centre de santé municipal :		ANRU <sup>(1)</sup>	785 779 €
- Travaux	2 160 006 €	Région - CRST 2025/2028 <sup>(2)</sup>	250 000 €
- Equipements	33 500 €	Département – Contrat de ville centre <sup>(3)</sup>	281 805 €
- Mobilier	51 576 €	FEDER <sup>(4)</sup>	229 548 €
		Ville de Bourges	697 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 245 082 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 245 082 €</b>

(1) ANRU : subvention calculée sur un coût d'opération de 2 245 082 € HT

(2) Région : intervention à hauteur de 250 000 € dont :

- 198 000 € au titre du cadre 25 (santé) du CRST correspondant à 15 % d'une dépense subventionnable (travaux) de 1 320 000 € HT

- 52 000 € au titre du cadre 37 (rénovation urbaine) du CRST pour l'espace prévention

(3) Département : subvention contractualisée : 281 805 € sur une base d'opération de 2 235 046 € HT

(4) FEDER : calculée sur la base de 12 espaces éligibles soit une dépense subventionnable (travaux) de 1 320 000 € HT (forfait de 110 000 € HT de dépense subventionnable par espace éligible)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver l'opération de construction du Centre Municipal de Santé et de Prévention et le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- d'autoriser le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document relatif à la présente délibération et à en suivre l'exécution.

**Adopté à l'unanimité**

**Ne prend pas part au vote : Magali BESSARD**

**Secrétaire de séance**

**Le Maire**

**Magali BESSARD**  
Première Maire-Adjointe

**Yann GALUT**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Ville de Bourges.